

Le Crédit Agricole Alpes-Provence et Solaire Direct encouragent professionnels, agriculteurs et propriétaires de maisons individuelles à produire leur propre électricité solaire

Benoît Leduc, Directeur du Développement des Engagements du Crédit Agricole Alpes Provence et Amaury Korniloff, Directeur Général de Solaire Direct, ont signé ce jour une convention de partenariat pour rendre accessible l'électricité solaire aux agriculteurs et plus largement aux professionnels propriétaires de bâtiments industriels et tertiaires, ainsi qu'aux propriétaires de maisons individuelles. Encore inédite en France, cette offre de financement combinée à la solution de service de Solaire Direct est une réponse concrète aux exigences issues du Grenelle de l'Environnement (réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre, avec notamment 20% d'énergies renouvelables en 2020 et la généralisation des bâtiments basse consommation dès 2010).

- Le photovoltaïque accessible à tous les professionnels et les agriculteurs

Pour la première fois, les professionnels et les agriculteurs de la région bénéficient d'une solution de financement sur-mesure, leur permettant, sans aucune mise de fonds initiale, de disposer d'une installation photovoltaïque sur leur hangar et de devenir producteur d'électricité solaire.

La solution de prêt proposée par le Crédit Agricole Alpes Provence, d'une durée comprise entre 7 et 15 ans, est innovante dans la mesure où l'installation peut être entièrement financée grâce aux revenus générés par la revente de l'électricité. En effet, EDF est tenu de racheter à un prix très attractif (0,56€/kWh) l'électricité solaire produite. Ceci permet au propriétaire de l'installation de compenser tout ou partie des échéances de crédit et même de dégager un bénéfice dès la première année.

Exemple : Une installation photovoltaïque de 200 m² sur le toit d'un hangar existant coûte environ 140 K€ et permet de dégager jusqu'à 1000€ de revenu dès la première année et 80 000€ sur 20 ans*.

Solution durable et rentable, cette offre permet également le financement d'opérations de désamiantage. Elle présente ainsi une opportunité sans précédent de conforter l'autonomie énergétique du monde agricole tout en apportant des revenus supplémentaires aux agriculteurs.

Sur le seul secteur agricole, cette solution s'adresse aux propriétaires des quelques 15 000 exploitations du Vaucluse, Bouches-du-Rhône et Hautes-Alpes. Celles-ci offrent un potentiel d'une surface « solarisable » de 1,5 million de m² et une production de 240 GWh, (soit plus de 30% de la consommation de ces exploitations). Elle générerait une économie d'environ 2,5 millions de tonnes de CO₂.

* Selon les caractéristiques de l'installation.

- Le photovoltaïque accessible aux actuels et futurs propriétaires de maisons individuelles

Par un système de financement similaire aux professionnels et **sans aucune mise de fonds initiale**, le crédit (environ 23 000€ pour une installation photovoltaïque de 20m² sur 15 ans) est **partiellement autofinancé par le crédit d'impôts et les échéances en partie compensées par les revenus liés à la production d'électricité solaire**.

L'installation permet de dégager des revenus positifs dès la 1^{ère} année, couvrant jusqu'à 100% de la consommation annuelle électrique (hors chauffage) d'un couple avec 2 enfants (source : Ademe chiffres 2004).

Avec cette solution de prêt, les propriétaires de maisons individuelles sont désormais en mesure de **posséder ou d'acquérir pour le même prix électricité incluse, une maison « propre »**, permettant d'économiser l'émission de 35 t de Co2.

- Une offre de service entièrement packagée mise en place par Solaire Direct

Qu'il s'agisse des particuliers, des agriculteurs ou de l'ensemble des professionnels, Solaire Direct propose **une offre de service véritablement innovante où tout est compris** : la dépose des toitures amiantées si nécessaire, **le financement de l'installation** (grâce au partenariat avec le Crédit Agricole Alpes Provence), **sa mise en service et sa maintenance (gestion du dossier administratif, maintenance préventive, garantie sinistre et perte d'exploitation)**. **Le suivi journalier et la gestion des revenus liés à la production d'énergie solaire** sont également assurés par Solaire Direct et garantissent au client une expérience réussie du photovoltaïque avec un revenu solaire optimisé.

A propos du Crédit Agricole Alpes Provence

*Depuis plus de 100 ans au service des départements des Bouches-du-Rhône, des Hautes Alpes et du Vaucluse, le Crédit Agricole Alpes Provence est un acteur majeur de l'économie régionale. **Première banque du financement de l'économie régionale, 680 000 clients nous font confiance.** Acteur financier de premier plan et partenaire du développement de l'économie locale, **la Caisse Régionale Alpes Provence** accompagne au quotidien :*

- Les particuliers (1 Provençal sur 5)
- Les agriculteurs (8 exploitations sur 10)
- les artisans et commerçants (1 professionnel sur 3)
- les entreprises (1 grande entreprise sur 3)
- Le Crédit Agricole Alpes Provence est également le partenaire privilégié des collectivités publiques.

A propos de Solaire Direct

Solaire Direct est le premier opérateur français d'électricité dédié à l'énergie solaire. Son ambition est de rendre l'électricité solaire accessible à tous. La société met en œuvre des offres globales (développement, ingénierie, installation, financement et exploitation) pour des particuliers, des entreprises et des collectivités dans le cadre d'installation de 2 kW à 10 MW et plus. Solaire Direct est contrôlé par Demeter (fonds parrainé par la Caisse des Dépôts), TechFund et Schneider electric Ventures et compte une cinquantaine de collaborateurs.

Contacts Presse :

Solaire Direct
Angélique d'Estève
01 45 61 95 75 et 06 08 32 74 15 –
a.desteve@thedesk.fr

Crédit Agricole Alpes Provence
Samy Nakache
04 42 52 77 83 et 06 20 51 51 77 –
samy.nakache@ca-alpesprovence.fr